

EPAC

Compte rendu Conseil Municipal de Saint Rémy du 21 Novembre 2024

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024,

Pas de questions ni remarques. 1 abstention (F. Varetta-Lonjaret)

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales par délibération du 25/05/2020, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Q: V. Peris :

Q : Les décisions 115/116 portent sur la signature de 2 conventions CFA (apprentis). Demande de précisions concernant le montant (16k€ pour une durée de 2 ans ou par an pendant 2 ans ?) et la différence entre les deux : 16k€ vs 3.2k€ ?

R: La convention couvre les 2 ans. Les montants sont différents car il y a une aide CNFPT pour la deuxième.

Q : Les décisions 118-119_ portent sur des avenants pour l'Ecole primaire J Jaures. Même société mais deux avenants différents ?

R: Même entreprise mais cela correspond à 2 lots différents. Par exemple concernant la 119 : remplacement lié à la défaillance d'une autre entreprise sur un lot.

Q. F. Richard :

Q: La décision 114 porte sur la poursuite de la location des préfabriqués pour l'école de musique. La location des préfabriqués représente 303k€ depuis Juin 2021. Pourquoi ne pas acheter plutôt que de louer, surtout en absence de perspectives sur l'avenir de l'école de musique ? La revente pourrait couvrir 50% du prix.

R: 303k€ correspondaient au CCAS+Ecole J.Jaures+Ecole de Musique. La location est de 25k€ par an avec SAV assuré par la société (pas le droit d'y toucher), mais comprend pose et enlèvement. En effet pas d'idée de combien de temps cela va être prolongé, il n'a pas été jugé pertinent d'investir dans ces structures car ce n'est pas donné et la durée de location n'a pas été anticipée si longue.

A noter que le coût comprend la location de la structure et installation/retrait (nécessitant des engins conséquents -grues- donc cela coûte aussi très cher).

Q : Avenants J. Jaurès : Avenant n 6 jamais communiqué ?

R: Vérification à effectuer.

Q: Lot 8 et Lot 11 (école J. Jaurès), pas de décision du maire relatif à ces lots ?
Abandonné ou non réalisé ?

R: Tous les lots ont été attribués (école finie). Vérification à effectuer.

S. Minec

Q : Concernant le Lot 114 : Si le prix de la grue est inclus dans la location, tous les ans le prix de la grue est comptabilisé ? Quel serait le coût de l'achat ?

R: Pas de chiffre donné sur cette option.

Q : Dans le cas d'un achat, ceux installés seraient achetés et donc nul besoin de payer un prix d'installation supplémentaire.

R: Ce n'est pas le choix qui a été fait, mais cela peut être discuté.

Q : Combien d'années ces 25k€ vont être payés ?

R: Difficile d'anticiper. Il faut des fonds publics (dans un contexte bloqué), et gérer un budget. Et réaliser une structure digne de ce nom et sécurisée. Ce n'était pas le cas auparavant où les enfants étaient mis en danger.

- Informations générales de Monsieur le Maire,

Points inondations Octobre:

Les inondations ont été d'une violence et densité inédites. Quelques chiffres : Bassin versant Yvette 28 Millions de m³ à gérer, précipitations 94 mm d'eau en 24h.

Le réseau hydrographique peut gérer dans son lit mineur 14 Millions de m³, les bassins de rétention 2,2 Millions. Le reste finit donc dans les réseaux, les Zones Naturelles, l'espace public.

Pour pallier il faudrait construire des bassins de rétention couvrant 35 ha, l'équivalent de 12 bassins de Saulx les Chartreux (environ 1M m³). Or pas de financement public par l'Agence de l'eau pour ces ouvrages (ne finance pas le PI de GEMAPI).

Un tel évènement n'a jamais été connu sur notre versant (Moulin de la planche Villebon 2016 : 3m06 (centenale), 2018 : 2m50 (ruissellements), 2024 : 3m25). Le maire remercie l'ensemble des élus et équipes territoriales qui ont été remarquables. Les associations et habitants qui ont aidé sont également remerciés.

Concernant le retour d'expérience avec le SIAHVY

Etude de « possibilités », non pas pour la masse d'eau car tout était inédit : conjonction 2016 (remontées nappes, débordements) et 2018 (ruissellements). 27 villes traversées, toutes inondées même si pas toutes au même niveau (exemple de Cernay-la-Ville, inédit).

Mais quelques pistes concrètes explorées (continuer la renaturation). Le maire a demandé au préfet d'accélérer les procédures administratives pour réaliser ces

travaux, ralentis en particulier par la protection de l'environnement. Des dispositifs pour aider les gens à mieux se protéger eux-mêmes sont également explorés. A noter que l'évolution des modes d'habitation a aussi joué, le maire donnant l'exemple de pièces à vivre de demeures « historiques » situées en hauteur qui n'ont pas inondées.

Des modèles de préventions plus efficaces sont également explorés.

Le maire estime que tous les travaux réalisés par le SIAHVY avec le concours de l'agence de l'eau et du PNR portent leur fruit. Il n'y a pas eu de victimes.

Le maire remercie notamment les Services Techniques qui ont permis d'accueillir les enfants des écoles dans des conditions sanitaires démontrées aujourd'hui.

Délibérations

FINANCES :

01-Décision Modificative n°2 au Budget Primitif exercice 2024

Il s'agit apparemment de jeux d'écritures, notamment pour l'augmentation du crédit section fonctionnement de 40k€ pour la charge du personnel. Il s'agit de prendre en compte un budget RH avec 2 imprévus : 1) 2 tours d'élection 2) JO, nécessitant le paiement d'heures supplémentaires. Une partie pourrait être prise par les assurances.

3 contre

RESSOURCES HUMAINES :

02-Révision du tableau des effectifs 2024 – 2

Cette délibération concerne des avancements de grade. La décision est prise par l'autorité territoriale sur présentation des dossiers des agents pouvant prétendre à un avancement. 4 avancements de grade sont concernés.

Q. S. Minec : Est-il possible de savoir qui sont les personnes concernées ?

Non, la gestion du personnel ne relève pas du CM, mais du DGS. Aucune décision nominative

2 abstentions

PETITE ENFANCE-ENFANCE ET JEUNESSE :

03-Reconduction chèques cadeaux aux bacheliers

Unanimité. *La cérémonie de remise aura lieu le 7 décembre à 15h.*

04-Séjour classe de découverte de 2025 – Participation des familles de l'école élémentaire Jean Jaurès

Il s'agit du financement du déplacement au centre château d'Asnelles (Normandie) de deux classes de CM2. Le coût total de presque 21k€ comprend le transfert par car, activités, organisation sur place. Le coût par enfant est de 434€. Le tarif demandé aux parents dépend du quotient familial CAF. Un tableau est présenté sur la note de synthèse auquel nous n'avons pas accès. La participation de la commune va de 5% (quotient le plus élevé, soit 22€) à 50% (quotient le plus faible, soit 217€).

Q. Mme Gautier : Le montant semble conséquent pour une classe de découverte, pour 48 élèves et 5 jours en Normandie.

R. Mme Brunello : Les activités coûtent cher : 2 séances de char à voile cette année contre 1 auparavant ; comprend la visite du mémorial ; des activités avec un animateur technique.

Q. Mme Blondel : Pourquoi si peu d'enfants partent ? D'habitude plus d'enfants partent ?

R. Mme Brunello : Seuls les CM2 partent cette année. Cela dépend du bon vouloir des enseignants.

Unanimité

05-Demande de versement exceptionnel coopérative école Jean Jaurès

Dans le cadre des JO et Jeux Paralympiques, l'Ecole J. Jaurès a été invitée à Charlety par l'académie de Versailles le 14 Juin et 5 Septembre 2024. La sortie a eu lieu par RER. Or la RATP n'accepte pas les mandats administratifs. Donc la directrice a procédé au paiement par la coopérative. La Commune remboursera la coopérative des 590€.

Unanimité